



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 décembre 2016

## La BCE ajuste les paramètres de son programme d'achats d'actifs (APP)

- L'ajustement des paramètres garantit la poursuite du bon déroulement du programme d'achats d'actifs
- Décision effective à compter du 2 janvier 2017

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé ce jour de modifier certains paramètres de son programme d'achats d'actifs (APP) afin de garantir la poursuite de son bon déroulement. Outre la prolongation du programme, les paramètres suivants seront ajustés le 2 janvier 2017 :

- La plage des échéances du programme d'achats de titres du secteur public (PSPP) sera élargie, la durée résiduelle minimum des titres éligibles étant ramenée de deux ans à un an ;
- Les achats de titres dans le cadre de l'APP dont le rendement à l'échéance est inférieur au taux d'intérêt de la facilité de dépôt de la BCE seront autorisés dans la mesure nécessaire. Les détails relatifs à la mise en œuvre seront arrêtés par les comités concernés.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à William Lielieveldt au numéro suivant : +49 69 1344 7316.**

### Notes :

- Le présent communiqué de presse doit être lu en relation avec le [communiqué de presse de politique monétaire](#) publié le 8 décembre 2016 à 13 h 45.
- De plus amples détails sur le programme d'achats d'actifs de la BCE, y compris les questions fréquemment posées, sont disponibles sur [le site internet de la BCE](#).

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source**

Traduction : Banque de France